

ONE-TO-ONE SÉJOUR LINGUISTIQUE CHEZ LE PROFESSEUR



www.asl-linguistique.com

SOMMAIRE

Le mot du Directeur	p. 3
Le séjour chez le professeur : LE séjour linguistique le plus efficace	p. 4-5
0(1)	D 0 0
Séjours chez le professeur pour les jeunes (12-17 ans)	P. 6-8
Un programme tout compris	p. 7
Le choix du professeur	p. 8
L'accueil-transfert	p. 8
Les règles de vie chez le professeur	p. 8
Le programme classique	p. 9
2. Le programme «spécial DNL / sections européennes»	p. 10
3. Le programme «préparation d'examens»	p. 11
4. Le programme «spécial Noël»	p. 12
Séjours chez le professeur pour les familles (parent et enfant à partir de 10 ans)	P. 13
Cours pour le parent et pour l'enfant	p. 13
2. Cours pour l'enfant uniquement	p.13
Séjours chez le professeur pour étudiants et adultes (à partir de 18 ans)	P. 14-16
Un programme tout compris	p. 15
Le choix du professeur	p. 16
L'accueil-transfert	p. 16
Les règles de vie chez le professeur	p. 16
Le programme classique	р. 17
2. Le programme «conversation en langue anglaise»	р. 18
3. Le programme «préparation d'examens»	р. 19
4. Le programme «anglais professionnel»	p. 20-21
5. Le programme «spécial séniors»	p. 22
LISTE DES PRIX	P. 24-25
Conditions générales de vente	p. 26-31

Depuis 1978, ASL accompagne des jeunes, des étudiants et des adultes dans le cadre de leur formation en anglais à l'étranger. Ce n'est pas un hasard si, depuis sa création, ASL est dirigée par des professeurs d'anglais qui connaissent parfaitement les méthodes d'enseignement et d'apprentissage d'une langue étrangère et qui ont pour souci de proposer des formations efficaces, permettant de réaliser des progrès visibles.

ASL est incontestablement devenu le spécialiste des séjours linguistiques en immersion chez le professeur.

Parce que les besoins de nos participants sont singuliers et parce qu'ils attendent des résultats rapides sur le plan linguistique, nous avons voulu développer notre gamme de séjours linguistiques chez le professeur car c'est sans aucun doute la méthode d'enseignement la plus efficace : cours particuliers, immersion totale, communication même en dehors des heures de cours avec le professeur... autant de facteurs qui favorisent des progrès rapides.

On peut légitimement considérer qu'une semaine de cours chez le professeur correspond à au moins deux semaines de cours dans une école de langue. Parce que vous êtes au centre du cours, parce que vous êtes le seul élève de votre professeur, vous bénéficiez d'un enseignement taillé sur mesure qui répond concrètement et directement à vos besoins, que ce soit dans un contexte personnel, univeristaire ou professionnel.

Parce que j'ai moi-même enseigné l'anglais durant de nombreuses années en lycée, dans le supérieur et auprès d'adultes, je sais très bien que vos besoins et vos objectifs sont spécifiques : le choix du professeur que nous sélectionnons pour vous est donc fait avec le plus grand soin et nous vous présentons un profil d'enseignant avant de le valider. Tous les professeurs qui interviennent dans des programmes en one-to-one sont diplômés et expérimentés. Ils font l'object d'inspections fréquentes et sont notés par leurs étudiants.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à préparer votre séjour linguistique chez le professeur afin d'améliorer vos compétences et d'atteindre vos objectifs.



Pierre CouturierDirecteur d'ASL
Auteur d'ouvrages pédagogiques d'anglais

MES OUVRAGES DISPONIBLES











Retrouver sur ce lien tous nos séjours chez le professeur sur notre site : description, devis en ligne, inscription.

Voici le lien : http://www.asl-linguistique.com/sejour-linguistique-chez-l-habitant.html

(3)

Dans la plupart des formules, vous choisissez le nombre d'heures de cours que vous souhaitez chaque semaine : de 10 à 30 heures par semaine.

Pour chacun de nos programmes, nous indiquons le niveau minimum requis pour s'inscrire : pour les formules générales, les cours sont disponibles dès le niveau A1. En revanche, pour des séjours plus spécifiques (préparation d'examens ou anglais professionnel), un niveau B1 est alors requis pour pouvoir suivre le programme.



Le partenraire qu'ASL a choisi pour vous présente tous les critères de sérieux que nous recherchons : excellente politique de recrutement et de suivi des professeurs, nombreux intervenants disponibles à travers tout le pays, large choix de programmes de cours pour tous les ages et tous les niveaux. Les rapports d'inspection rédigés par le British Concil sont excellents et témoignent de cette qualité. Ayant moi-même enseigné l'anglais pendant de nombreuses années en lycée et dans l'enseignement supérieur et étant l'auteur de 30 ouvrages pédagogiques sur l'anglais des examens, des concours et l'anglais professionnel, ce sont des critères sur lesquels il n'était pas question de transiger.



Les prix que nous indiquons sur notre site sont le prix direct de notre prestataire : vous ne payez pas plus cher en passant par ASL. De plus, vous bénéficiez de fait de toutes les garanties et protections offertes par le droit français et le label UNOSEL. Les prix des séjours en Angleterre sont écrits en livres ster£ing sur cette brochure et convertis en €uros sur notre site selon le taux de change en vigueur. Lorsque vous effectuez un devis sur notre site, seul un élément du devis n'apparaît pas : l'accueil / transfert. Celui-ci ne peut être chiffré qu'une fois que nous connaissons votre lieu d'arrivée et l'adresse du professeur.

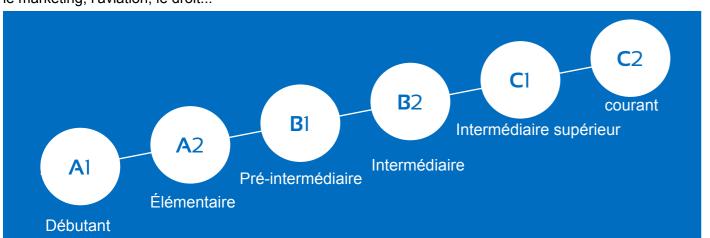
Une formation sur mesure, pour des résultats visibles et rapides

Des cours particuliers entièrement personnalisés

Le séjour linguistique en one-to-one chez le professeur est sans doute l'une des formules les plus connues. Le principe est très simple : le participant réside pendant une ou plusieurs semaines au domicile de son professeur et de sa famille. Il suit des cours particuliers en one-to-one ou en two-to-one (avec un frère ou une soeur, un ami, un collègue, son conjoint, son enfant...), partage tous les repas avec son professeur, participe à des activités organisées par l'enseignant...



C'est une formule de séjour linguistique qui existe **pour tous les ages** (jeunes dès l'âge de 12 ans, étudiants, adultes et seniors) **et pour tous les niveaux.** En effet, que vous soyez débutant ou fluent, ce programme vous permet d'avancer à partir de votre niveau actuel pour atteindre un objectif précis : remise à niveau, pratique intensive de l'oral, préparation d'un examen, d'un concours, d'un entretien, travail sur l'anglais général, l'anglais Business ou l'anglais spécifique à certains secteurs professionnel : la médecine, la finance, le marketing, l'aviation, le droit...



Quelque soit le profil du participant, le séjour en one-to-one est une solution idéale dans plusieurs cas :

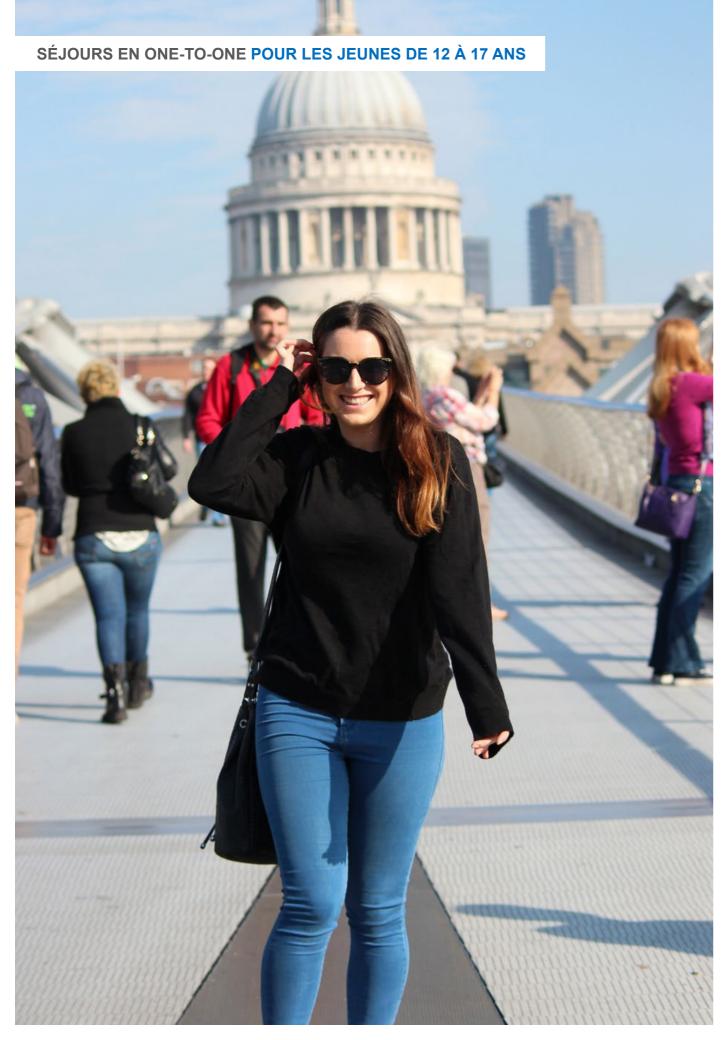
- lorsqu'on dispose d'un temps réduit pour atteindre ses objectifs,
- lorsqu'on souhaite recevoir un enseignement 100% personnalisé,
- lorsqu'on ne souhaite pas suivre des cours en groupe dans des écoles de langue,
- lorsqu'on se sent capable de vivre en immersion totale pendant une ou deux semaines.



Des professeurs qualifiés qui vous soutiennent et vous accompagnent :

Les professeurs qui interviennent dans ces programmes de cours particuliers sont doublement formés : ils ont les diplômes nécessaires à l'enseignement de leur langue maternelle à des étrangers (le CELTA de l'université de Cambridge ou une certification TESOL) et ils sont formés aux spécificités de l'enseignement individuel. Ils savent donc établir des programmes de cours qui s'adaptent à votre niveau, à vos besoins, à vos centres d'intérêt personnels et professonniels. Ils sont bienveillants, valorisent toujours vos progrès et savent vous (re)donner confiance. Parce que ces séjours sont en immersion totale, ils sont disponibles même en dehors des cours : vous partagez les repas avec eux, ils organisent des activités avec vous pendant la semaine...

 $4 \hspace{1cm} 5$



Un séjour chez le professeur pour jeunes participants offre toutes les garanties d'une expérience en immersion, avec tout le confort et la sécurité que les parents sont en droit d'attendre.



Un programme tout compris

Les professeurs qui accueillent nos jeunes participants font l'objet d'une sélection encore plus stricte. Ils ont tous les diplômes nécessaires à l'enseignement de l'anglais. Ils ont tous aussi une personnalité qui permet aux jeunes de se sentir rassurés, en confiance et très vite à l'aise au sein de sa famille. Ce sont pour l'essentiel d'anciens professeurs du premier ou du second degré qui savent exactement comment adapter leurs cours au niveau de jeunes apprenants.

Certaines activités payantes ne sont pas prises en charge par l'enseignant ou sa famille (London Eye, Harry Potter World...). Un supplément sera demandé à la famille du participant mais à aucun moment le professeur ne demandera au jeune de l'argent pour ces excursions. De même, des excursions qui se situent en dehors de la ville de résidence peuvent donner lieu à un supplément. Un supplément est également demandé pour les séjours qui se déroulent dans la région de Londres ou de Dublin, ou pour les familles qui souhaitent que leur enfant bénéficient d'une salle de bain privée.

Pour tous les programmes qui suivent, les prix affichés sur notre site comprennent :

- les cours 100% personnalisés
- la surveillance du jeune par le professeur
- hébergement en pension complète au domicile du professeur
- 2 activités par semaine (l'après-midi) organisées par le professeur
- 1 activité le samedi (toute la journée)
 pour les séjours de plus d'une semaine
- test de niveau et fiche analyse des besoins avant le départ
- tous les supports pédagogiques
- un rapport pédagogique de fin de séjour
- une fiche de présence



Le choix du professeur

Avant l'arrivée de votre enfant dans sa famille, vous aurez rempli avec lui un test de niveau et une fiche d'analyse de besoins. Ces documents sont très importants car ils permettent à l'enseignant d'avoir une idée précise du profil de leurs élèves avant même de les rencontrer. Le professeur adresse toujours un email de présentation dans les semaines qui précèdent l'arrivée d'un nouvel étudiant. Cela permet d'engager des échanges et de faire connaissance.

Les professeurs sont parfois inspectés pendant les séjours : il se peut donc qu'une heure de cours dans la semaine se déroule avec une webcam qui permet à un Inspecteur de contrôler la qualité du travail réalisé par le professeur. De même, les professeurs doivent régulièrement présenter des progressions pédagogiques qu'ils ont élaborées pour leurs élèves.

Règles de vie et sécurité

Il est attendu des participants qu'ils prennent part à la vie de la famille : participer aux discussions, se joindre aux parents pour aller faire les courses, aider à mettre la table... Il est également attendu qu'il maintienne sa chambre rangée et propre et qu'il respecte les horaires indiqués par le professeur pour les cours et les repas. Le professeur laisse en général du travail à effectuer pour le lendemain que le jeune est invité à effectuer. Ce travail participe aux progrès qui seront réalisés et permet aux jeunes de fixer les connaissances grammaticales et lexicales. L'usage d'Internet est autorisé mais le professeur ne permettra pas à un jeune d'y consacrer un temps qu'il jugerait trop important.

Les jeunes de 12 à 15 ans disposent de temps libre, à l'intérieur de la maison. Le professeur ou un autre adulte est toujours présent dans la maison. Ils ne sont pas autorisés à prendre les transports publics sans être accompagnés.

Les jeunes de 16 à 17 ans sont autorisés à quitter la maison mais toujours pour des temps limités et doivent impérativement être rentrés à 17h30. Ils peuvent rester sans supervision pendant de courtes durées (le temps pour le professeur d'aller chercher ses enfants à l'école par exemple) et peuvent prendre les transports publics sans accompagnement à condition que le professeur juge que cela est possible.



L'accueil-transfert

Le prix ne comprend pas l'accueil-transfert qui ne peut être estimé qu'une fois le lieu d'arrivée et l'adresse exacte du professeur connus. Pour les jeunes de 12 à 15 ans, les parents doivent soit accompagner et récupérer leur enfant directement au domicile du professeur soit choisir l'option accueil-transfert. Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent se rendre au domicile du professeur par leurs propres moyens à condition d'avoir une autorisation écrite des parents.

L'accueil-transfert des jeunes participants se fait via une compagnie de taxis privée très sérieuse qui accompagne les participants jusqu'au guichet d'enregistrement. Pour les jeunes de 12 à 15 ans, le chauffeur reste jusqu'à qu'il soit dans la file du contrôle de sécurité, dernière étape avant d'entrer dans la zone d'embarquement.

Les familles qui le souhaitent peuvent souscrire une option payante «Mineur Non Accompagné» (UM) auprès de la compagnie aérienne qu'elles ont choisie, pour que le jeune soit toujours en présence d'un adulte.



1. LE PROGRAMME CLASSIQUE



CONDITIONS:

- 12-17 ans
- Tout niveau
- Toute l'année





Votre enfant peut démarrer son séjour chez le professeur n'importe quel dimanche de l'année. Il convient aux jeunes qui souhaitent suivre une remise à niveau, qui cherchent un stage de pratique intensive de l'oral ou qui souhaitent booster leurs acquis. Concrètement, le professeur construira des activités et choisira des supports en fonction des demandes que nous lui communiquerons avant l'arrivée de votre enfant en prenant en compte son niveau, son âge, ses besoins,

Le programme classique est disponible à tout moment. ses centres d'intéret. Les compétences linguistiques Votre enfant peut démarrer son séjour chez le professeur sont au coeur des apprentissages.

Ce programme peut être suivi en 1-to-1 ou bien en 2-to-1. Il est disponible à partir d'un niveau A1 (débutant).

Les jeunes peuvent suivre, au choix, 10, 15, 20 ou 25 heures de cours. Les séjours en 2-to-1 sont possibles pour des jeunes qui ont un niveau très proche. Voici un exemple d'emploi du temps type pour un programme de 20 heures :

	N.A 40	A \	0-1-4-
	Matin	Après-midi	Soirée
Dimanche		Arrivée, visite de la maison	Dîner en famille et présentations
Lundi	Petit déjeuner en famille et cours. Révisions.	Visite du quartier	Soirée pizza et jeux de société avec la famille
Mardi	Petit déjeuner en famille et cours.	Sortie avec le professeur : promenade sur le front de mer et shopping.	Dîner en famille, préparation de la présentation.
Mercredi	Petit déjeuner en famille et cours.	Lecture et répétition de la présentation	Dîner en famille et soirée cinéma
Jeudi	Petit déjeuner en famille et cours. Présentation.	Sortie avec le professeur : visite d'un musée et shopping	Dîner en famille et jeux de société avec la famille.
Vendredi	Petit déjeuner en famille et cours.	Lecture et atelier cuisine	Dîner en famille et soirée cinéma
Samedi	Petit déjeuner en famille et der- nière visite.	Départ	

 $_{
m 9}$

DNL / SECTIONS €UROPÉENNES



CONDITIONS:

- 12-17 ans B1 minimum
- Toute l'année







CONDITIONS:

- 12-17 ans
- A2 minimum Toute l'année





Les élèves inscrits en section €uropéenne suivent Ce programme est idéal quand on souhaite approfondir souvent les cours d'une DNL (Discipline Non Linguistique) en anglais. Ce programme permet précisément de bénéficier d'un programme de cours portant sur une discipline scolaire précise, en anglais. L'anglais n'est donc pas la matière première enseignée mais un outil de communication pour travailler une autre discipline :

- Mathématiques
- Sciences
- Économie / Sciences sociales
- Philosophie







Sciences



Economie et Sciences sociales



ses connaissances dans un champ disciplinaire

particulier et acquérir les connaissances et le vocabulaire

qui lui sont spécifiques. Il intéressera les élèves déjà

inscrits en section €uropéenne ou les élèves qui ont

Le professeur apportera bien entendu tous les

éclairages nécessaires sur des points de langue qui

semblent poser problème pendant les cours. Ainsi,

l'étude d'un document ou la réalisation d'une activité

peut mettre en évidence des besoins spécifiques qui

déjà une certaine aisance en anglais.

seront pris en compte par l'enseignant.

Philosophie

Ce programme en one-to-one permet de travailler de manière individualisée et intensive un examen ou un test d'anglais:

3. LE PROGRAMME

PRÉPARATION D'EXAMEN

- les examens de Cambridge : Preliminary English Test (niveau B1), First Certificate of English (niveau B2) ou Certificate of Advanced English (niveau C1).
- les tests d'anglais tels que le TOEFL, TOEIC et l'IELTS.

Le professeur propose des exercices construits à partir de sujets d'annales pour que les jeunes se familiarisent clairement avec les épreuves. L'enseignement est à la fois linguistique et méthodologique et le professeur insiste

bien sur les stratégies à mettre en oeuvre pour réussir les différents exercices et sur les pièges à éviter. Des ressources pédagogiques spécifiques sont utilisées pour que les cours collent au plus près des exigences de ces tests et examens. Un examen blanc est prévu en fin de séjour, dans les conditions réelles. Il donne lieu à une correction complète par la suite.

À la différence d'un cours de préparation en groupe, un programme en one-to-one permet de faire les rappels nécessaires lorsqu'un jeune rencontre une difficulté sur un fait de langue ou sur la méthode à appliquer pour un type d'exercice donné.

TOEFL







SPÉCIAL NOËL

CHEZ LE PROFESSEUR EN FAMILLE

Parent + Enfant (10 ans minimum)

LE PROGRAMME



CONDITIONS:

- 12-17 ans
- A2 minimum
- 1 à 2 semaines à Noël









- 10 ans + 1 adulte A1 minimum



Votre enfant peut partir en one-to-one chez un professeur au moment des fêtes de fin d'année. C'est une occasion unique de vivre une expérience culturelle famille, très riche.

Les professeurs qui accueillent les jeunes au moment Toutes ces activités donnent lieu à un travail de Noël veillent bien entendu à ce que les enfants se sentent particulièrement bien.

Le programme comprend 10 heures de cours d'anglais et 5 heures d'activités spécifiques à cette période de

- visite d'un marché de Noël,
- décoration de la maison avec les membres de la
- concert de chants de Noël.
- élaboration de recettes de Noël,
- soirées cinéma avec projection de films classiques... pédagogique en amont et permettent d'utiliser l'anglais dans un contexte très concret et très utile, ce qui donne tout leur sens aux apprentissages.

Ce programme incluse obligatoirement le 25 décembre. Il est vivement conseillé de

réserver ce séjour en avance car le nombre de professeurs volontaires et disponibles est réduit.

Le séjour chez le professeur en famille est la solution idéale pour accompagner votre enfant / vos enfants durant son / leur séjour linguistique.

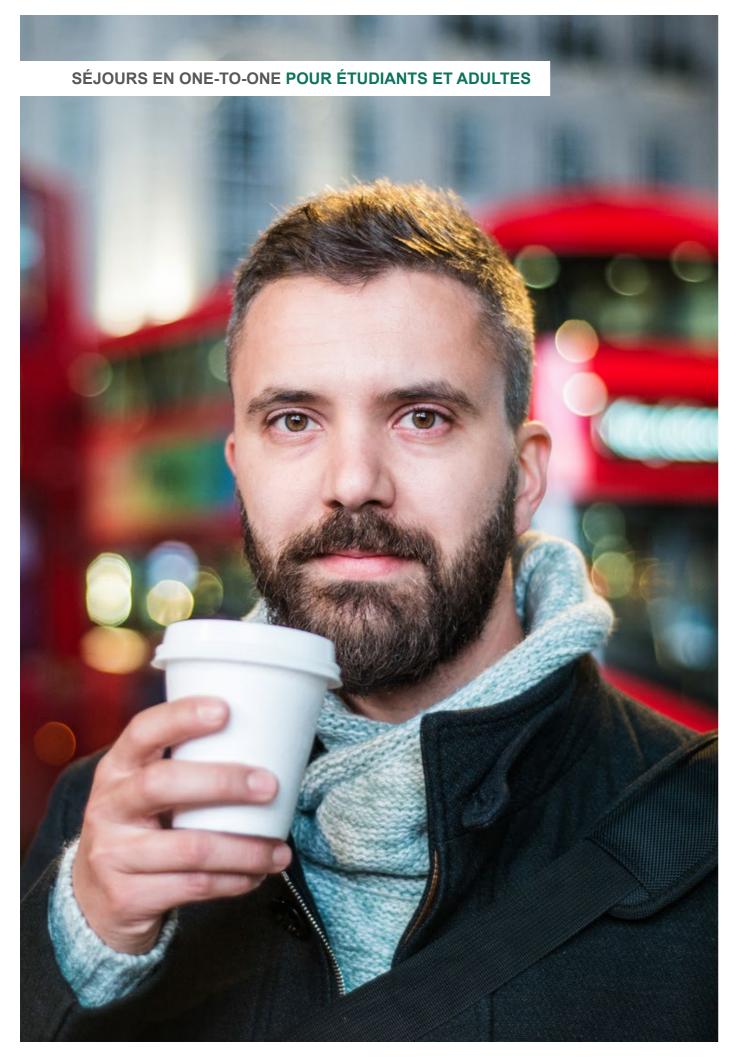
Il y a deux cas de figure possibles :

- les cours sont exclusivement réservés aux jeunes : le parent dispose donc de temps libre pendant les cours, mais il est lui aussi hébergé en pension complète pendant tout le séjour et participe aux activités organisées par le professeur. Le parent est ici un simple accompagnant.

- les cours concernent le parent et le jeune qui se répartissent le nombre total d'heures de cours. Le parent est donc ici un «élève», au même titre que son enfant.

Cette formule peut être suivie avec 15, 20 ou 25 heures de cours d'anglais. Lorsqu'il n'y a pas d'activités prévues par le professeur, vous être libres de vous déplacer comme vous le souhaitez dans la ville ou dans les environs pour découvrir d'autres quartiers, aller au cinéma ou aller faire du shopping.





Les séjours en one-to-one sont bien entendu disponibles pour les étudiants (à partir de 18 ans) et les adultes, sans limite d'age et quelque soit le niveau de départ. Un séjour chez le professeur offre toutes les garanties d'une expérience en immersion, avec tout le confort et le suivi que vous êtes en droit d'attendre.



Un programme tout compris

Les professeurs qui interviennent dans ces programmes en oneto-one font l'objet d'une sélection rigoureuse. Ils ont tous les diplômes nécessaires à l'enseignement de l'anglais et certains ont eu une expérience professionnelle dans un autre secteur avant de devenir enseignant.

Certaines activités payantes ne sont pas prises en charge par l'enseignant ou sa famille (London Eye, Harry Potter World...) et un supplément pourra être demandé au participant. De même, des excursions qui se situent en dehors de la ville de résidence peuvent donner lieu à un supplément. Un supplément est également demandé pour les séjours qui se déroulent dans la région de Londres ou de Dublin, ou pour les participants qui souhaitent bénéficier d'une salle de bain privée.

Pour tous les programmes qui suivent, les prix affichés sur notre site comprennent :

- les cours 100% personnalisés
- hébergement en pension complète au domicile du professeur
- 2 activités par semaine (l'après-midi) organisées par le professeur
- 1 activité le samedi (toute la journée) pour les séjours de plus d'une semaine
- test de niveau et fiche analyse des besoins avant le départ
- tous les supports pédagogiques
- un rapport pédagogique de fin de séjour
- une fiche de présence



Le choix du professeur

Avec ASL, vous connaissez l'identité de votre professeur avant votre arrivée : il prend contact avec vous pour se présenter et il reçoit votre test de niveau et une fiche d'analyse de besoins avant le début des cours. Ces documents sont très importants car ils permettent à l'enseignant d'avoir une idée précise du profil de ses «élèves» avant même de les rencontrer.

Les professeurs sont parfois inspectés pendant les séjours : il se peut donc qu'une heure de cours dans la semaine se déroule avec une webcam qui permet à un Inspecteur de contrôler la qualité du travail réalisé par le professeur. De même, les professeurs doivent régulièrement présenter des progressions pédagogiques qu'ils ont élaborées pour leurs élèves, pour vérifier que le travail est bien adapté aux exigences et aux attentes de chaque étudiant ou adulte.



L'accueil-transfert

Le prix ne comprend pas l'accueil-transfert qui ne peut être estimé qu'une fois le lieu d'arrivée et l'adresse exacte du professeur connus. Nous vous communiquerons le prix proposé par notre prestataire mais vous pourrez aussi, si vous le souhaitez, vous rendre par vos propres movens au domicile du professeur (taxi, transports publics).

Règles de vie chez le professeur

Un séjour chez le professeur implique bien entendu d'adopter les règles de vie de la famille.

Les participants sont invtiés à prendre part à la vie de la famille : participer aux discussions, aller faire les courses, aider à mettre la table, rencontrer les invités... Il est attendu des participants qu'ils maintiennent leur chambre rangée et propre et qu'ils respectent les horaires indiqués par le professeur pour les cours et les repas. Le professeur laisse en général du travail à effectuer pour le lendemain : ce travail participe aux progrès qui seront réalisés et permet de fixer les connaissances grammaticales et lexicales. L'usage d'Internet bien entendu autorisé, ce qui vous permet de rester en contact avec vos proches ou votre travail.

Vous pouvez bien entendu, en prévenant le professeur, bénéficier de temps libre dans la journée pour aller explorer la ville par vous-même.



1. LE PROGRAMME

CLASSIQUE (anglais général)



CONDITIONS:

- À partir de 18 ans
- Tout niveau
- Toute l'année





Le programme classique est disponible à tout moment dans l'année. Vous pouvez démarrer votre séjour chez sont au coeur des apprentissages. le professeur n'importe quel dimanche de l'année. Ce programme convient aux étudiants et adultes qui souhaitent suivre une remise à niveau, qui cherchent un stage de pratique intensive de l'oral ou qui souhaitent booster leurs acquis.

Concrètement, le professeur construira des activités et choisira des supports en fonction des demandes que nous lui communiquerons avant votre arrivée en prenant en compte votre niveau, votre age, vos besoins

et vos centres d'intéret. Les compétences linguistiques

Ce programme peut être suivi en 1-to-1 ou bien en 2-to-1. Il est disponible à partir d'un niveau A2.

Vous pouvez suivre, au choix, 10, 15, 20 ou 25 heures de cours. Les séjours en 2-to-1 sont possibles à condition que le niveau des participants soit très proche.

Voici un exemple d'emploi du temps type pour un oneto-one avec 20 heures de cours :

	Matin	Après-midi	Soirée
Dimanche		Arrivée, visite de la maison	Dîner en famille et présentations
Lundi	Petit déjeuner en famille et cours. Présentations, lecture de la presse.	Visite du quartier	Soirée pizza et jeux de société avec la famille
Mardi	Petit déjeuner en famille et cours. Lecture, discussion, exercices.	Sortie avec le professeur : promenade sur le front de mer et shopping.	Dîner en famille, préparation de la présentation finale.
Mercredi	Petit déjeuner en famille et cours. Compréhension orale et prononciation.	Lecture individuelle et répétition de la présentation finale.	Dîner en famille et soirée cinéma
Jeudi	Petit déjeuner en famille et cours. Présentation et rappels linguis- tiques.	Sortie avec le professeur : visite d'un musée et shopping	Dîner en famille et jeux de société avec la famille.
Vendredi	Petit déjeuner en famille et cours. Listes de vocabulaire, exercices.	Lecture et atelier cuisine	Dîner en famille et soirée cinéma
Samedi	Petit déjeuner en famille et dernière visite.	Départ	

CONVERSATION EN ANGLAIS

3. LE PROGRAMME PRÉPARATION D'EXAMEN



CONDITIONS:

À partir de 18 ans B1 minimum Toute l'année





À la différence du programme général qui implique un travail plus approfondi sur la langue et qui permet de travailler à égalité l'oral et l'écrit, ce séjour met - gagner en assurance lorsqu'on s'exprime à l'oral clairement l'accent sur les compétences orales. C'est - exprimer son opinion, marquer son accord, son un séjour qui donne la priorité la pratique orale de désaccord l'anglais, à partir de sujets généraux qui peuvent être choisis directement par le participant, en prenant donc en compte ses centres d'intérêt ou son environnement quotidien. Chacun de ces sujets donnera lieu à un concrets travail sur le vocabulaire et la langue :

- lecture à voix haute et travail sur l'accent et la prononciation

- parler d'un film, d'un livre, d'une exposition, d'un événement
- enrichissement du vocabulaire sur des sujets utiles et
- révisions linguistiques

	Matin	Après-midi	Soirée
Dimanche		Arrivée, visite de la maison	Dîner en famille et présentations
Lundi	Petit déjeuner en famille et cours. Lecture de documents et disscusion.	Visite du quartier.	Soirée pizza et jeux de société avec la famille.
Mardi	Petit déjeuner en famille et cours. Travail sur le vocabulaire d'un thème.	Sortie avec le professeur : promenade sur le front de mer et shopping.	Dîner en famille, préparation de la présentation finale.
Mercredi	Petit déjeuner en famille et cours. Lecture de documents et discussion.	Travail personnel. Temps libre.	Dîner en famille et soirée cinéma.
Jeudi	Petit déjeuner en famille et cours. Travail sur le vocabulaire d'un thème.	Sortie avec le professeur : visite d'un musée et shopping.	Dîner en famille et jeux de société avec la famille.
Vendredi	Petit déjeuner en famille et cours. Listes de vocabulaire, exercices.	Travail personnel. Temps libre.	Dîner en famille et soirée cinéma.
Samedi	Petit déjeuner en famille et dernière visite.	Départ	



CONDITIONS:

- À partir de 18 ans
- B1 minimum Toute l'année





Ce programme en one-to-one permet de travailler de manière individualisée et intensive un examen ou un test d'anglais :

- les examens de Cambridge : Preliminary English Test (niveau B1), First Certificate of English (niveau B2), Certificate of Advanced English (niveau C1) ou le Certificate of Proficiency in English (niveau C2).
- les tests d'anglais tels que le TOEFL, le TOEIC ou l'IELTS

Le professeur propose des exercices construits à partir de sujets d'annales pour que les participants se familiarisent clairement avec les épreuves. L'enseignement est à la fois linguistique et méthodologique et le professeur

insiste bien sur les stratégies à mettre en oeuvre pour réussir les différents exercices et sur les pièges à éviter. Des ressources pédagogiques spécifiques sont utilisées pour que les cours collent au plus près des exigences de ces tests et examens. Un examen blanc est prévu en fin de séjour, dans les conditions réelles. Il donne lieu à une correction complète par la suite.

À la différence d'un cours de préparation en groupe, un programme en 1-to-1 permet de faire les rappels nécessaires lorsqu'un étudiant rencontre une difficulté sur un fait de langue ou sur la méthode à appliquer pour un type d'exercice donné.









4. LE PROGRAMME ANGLAIS PROFESSIONNEL



CONDITIONS:

À partir de 22 ans A2 ou B1 minimum Toute l'année





Un 1-to-1 en anglais professionnel intéressera tout particulièrement les étudiants ou les adultes qui ont besoin d'utiliser un anglais spécifique au secteur imposera quelques restrictions au niveau des zones d'activité dans lequel ils travaillent.

Nous avons des professeurs capables d'intervenir dans

de nombreux domaines. Ces professeurs à «double casquette» sont bien entendu moins nombreux ce qui géographiques disponibles pour ces programmes.

Parmi les domaines professionnels, nous pouvons citer par exemple :



professionnel général





humaines



Préparation de Présentations en public





Les participants peuvent suivre, au choix, 15, 20, 25 ou 30 heures de cours. Les séjours en 2-to-1 sont possibles pour deux personnes qui auraient un niveau très proche, par exemple l'un de vos collègues, collaboateurs ou de vos salariés.

Un niveau déjà intermédiaire en anglais général est indispensable pour envisager d'utiliser l'anglais technique en contexte professionnel. Si votre niveau d'anglais général est encore trop fragile, une partie des heures de cours sera consacrée à un renforcement. Nos enseignants sont également formés aux différences

culturelles d'un pays à un autre et ils intègrent cet aspect dans leurs cours, pour vous aider à adapter vos méthodes de travail et vos modes de communication à vos interlocuteurs.

Les professeurs peuvent vous faire travailler des aspects très précis, en fonction de vos demandes et de vos besoins : rédaction de documents professionnels, entretiens téléphoniques, animation de réunions, lecture d'articles spécialisés et revues de presse, écoute de programmes télévisés spécifiques.

Voici un exemple d'emploi du temps type pour un one-to-one avec 20 heures de cours :

	Matin	Après-midi	Soirée
Dimanche		Arrivée, visite de la maison	Dîner en famille et présentations
Lundi	Petit déjeuner en famille et cours : présenter une entreprise	Visite du quartier et d'une entreprise	Dîner en famille et sortie dans un pub
Mardi	Petit déjeuner en famille et cours : données chiffrées, statistiques	Sortie avec le professeur : promenade dans la ville et visite d'un musée.	Dîner en famille, préparation de la présentation.
Mercredi	Petit déjeuner en famille et cours : correspondance professionnelle	Lecture de revues économiques et détente.	Dégustation de vin. Dîner en famille
Jeudi	Petit déjeuner en famille et cours : conversations téléphoniques	Sortie avec le professeur : promenade en bateau et salon de thé	Dîner en famille et travail personnel ou détente.
Vendredi	Petit déjeuner en famille et cours : négocier, exprimer son accord ou désaccord	Entraînement à la lecture à voix haute et détente.	Dîner en famille et soirée cinéma
Samedi	Petit déjeuner en famille et shopping	Départ	

SPÉCIAL SÉNIORS





ADULTE

- À partir de 50 ans Tout niveaux Toute l'année



Ce 1-to-1 pour nos participants seniors permet de combiner des heures de cours particuliers et des heures d'activités culturelles.

Le professeur articule toujours les deux et les cours permettent soient de préparer en amont une activité, Le programme peut donc s'articuler de la manière soit d'en faire le bilan le lendemain.

Il y a ainsi toujours un lien étroit entre les cours et les activités choisies qui peuvent être de différentes natures:

- décoration,
- promenades
- randonnées...
- cuisine,
- cinéma,
- jardinage,

- 10 heures de cours + 5 heures d'activités culturelles
- 10 heures de cours + 10 heures d'activités culturelles
- 15 heures de cours + 10 heures d'activités culturelles

	Matin	Après-midi	Soirée
Dimanche		Arrivée, visite de la maison	Dîner en famille et présentations
Lundi	Petit déjeuner en famille et cours. Présentation et préparation de la visite.	Visite d'un parc ou d'un musée.	Soirée pizza et jeux de société avec la famille.
Mardi	Petit déjeuner en famille et cours. Conversation en anglais et rappels linguistiques.	Promenade sur le front de mer et shopping.	Dîner en famille, préparation de la présentation finale.
Mercredi	Petit déjeuner en famille et cours. Conversation en anglais et rappels linguistiques.	Travail personnel : lectures et exercices.	Dîner en famille et soirée cinéma.
Jeudi	Petit déjeuner en famille et cours. Exercices et préparation de la visite.	Visite d'un musée et afternoon tea avec le professeur.	Dîner en famille et jeux de société avec la famille.
Vendredi	Petit déjeuner en famille et cours. Listes de vocabulaire, exercices.	Travail personnel : lectures et exercices.	Dîner en famille et soirée cinéma.
Samedi	Petit déjeuner en famille et dernière visite.	Départ	

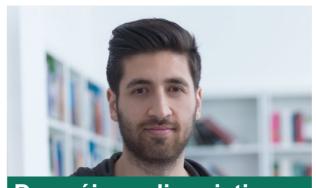


C'est aussi



Des séjours linguistiques pour les jeunes :

- immersion dans une famille
- summer camps
- collège anglais
- campus américain



Des séjours linguistiques pour étudiants en écoles de langue :

- programmes semi-intensifs et intensifs semestres et années d'étude de
- l'anglais à l'étranger
- préparation d'un examen



Des séjours linguistiques pour adultes en écoles de langue :

- écoles et programmes exclusivement réservés à des adultes
- anglais général et anglais professionnel

www.asl-linguistique.com

Les prix indiqués ci-dessous sont les prix directs de notre partenaire l'école. Ils sont garantis et les prix en livres sterling sont convertis en €uros sur notre site selon le taux de change en vigueur le jour de la réservation.

SÉJOUR LINGUISTIQUE CHEZ LE PROFESSEUR POUR LES JEUNES (12-17 ANS)

Prix applicables pour :

- LE PROGRAMME CLASSIQUE
- LE PROGRAMME DNL/SECTION €UROPÉENNE
- LE PROGRAMME PRÉPARATION D'EXAMEN

Tarif par semaine	Grande-Bretagne		Irla	nde
	1-to-1	2-to-1	1-to-1	2-to-1
10 heures	1055 £	830 £ / pers.	1400 €	1050 € / pers.
15 heures	1230 £	970 £ / pers.	1650 €	1200 € / pers.
20 heures	1405 £	1110 £ / pers.	1900 €	1350 € / pers.
25 heures	1580 £	1250 £ / pers.	2150 €	1500 € / pers.
SDB privée	95 £	65 £ / pers.	140 €	90 € / pers.
nuit suppl.	85 £	70 € / pers.	120 €	100 €/ pers.

Prix applicables pour :

- LE PROGRAMME SPÉCIAL NOËL

Grande-Bretagne				
	1-to-1	2-to-1		
7 nuits	1250 £	950 £ / pers.		
13 nuits	2500 £	1900 £ / pers.		

Prix applicables pour :

- LE PROGRAMME CHEZ LE PROFESSEUR EN FAMILLE (un adulte et un jeune à partir de 10 ans)

Tarif par semaine	Cours partagés entre l'enfant et le parent		Pas de cours	pour le parent
	GB	Irlande	GB	Irlande
15 heures	1390 £	1790 €	1350 £	1650 €
20 heures	1565 £	1990 €	1525 £	1800 €
25 heures	1740 £	2190 €	1700 £	1950 €

SÉJOUR LINGUISTIQUE CHEZ LE PROFESSEUR POUR LES ÉTUDIANTS, ADULTES ET PROFESSIONNELS (À PARTIR DE 18 ANS)

Prix applicables pour :

- LE PROGRAMME CLASSIQUE
- LE PROGRAMME CONVERSATION EN ANGLAIS
- LE PROGRAMME PRÉPARATION D'EXAMEN
- LE PROGRAMME SPÉCIAL SÉNIORS

Tarif par semaine	Grande-Bretagne		Irla	nde
	1-to-1	2-to-1	1-to-1	2-to-1
15 heures	920 £	695 £ / pers.	1230 €	920 € / pers.
20 heures	1020 £	770 £ / pers.	1380 €	1030 € / pers.
25 heures	1120 £	845 £ / pers.	1530 €	1140 € / pers.
30 heures	1220 £	920 £ / pers.	1680 €	1250 € / pers.
SDB privée	+95 £	+65 £ / pers.	+140 €	+90 € / pers.
nuit suppl.	+85 £	+70 £ / pers.	+120€	+100 €/ pers.
Londres ou Dublin	+120 £	+60 £ / pers.	+180 €	+90 € / pers.

Prix applicables pour :

- LE PROGRAMME ANGLAIS PROFESSIONNEL

	Grande-Bretagne		Irla	nde
	1-to-1	2-to-1	1-to-1	2-to-1
15 heures	1010 £	760 £ / pers.	1400 €	1050 € / pers.
20 heures	1160 £	875 £ / pers.	1600€	1200 € / pers.
25 heures	1310 £	990 £ / pers.	1800€	1350 € / pers.
30 heures	1460 £	1105 £ / pers.	2000€	1500 € / pers.
SDB privée	+95 £	+65 £ / pers.	+140 €	+90 € / pers.
nuit suppl.	+85 £	+70 £ / pers.	+120€	+100 €/ pers.
Londres ou Dublin	+120 £	+60 £ / pers.	+180 €	+90 € / pers.

Programmes de Formations Linguistiques pour Etudiants et Adultes Applicables au 15/11/2015

Entre la SARL ASL (ci-après dénommée « ASL») et le le participant effectuant la formation réservée (ci-après dénommé « le Client ») ou, si le participant est mineur, le responsable légal du participant (ci-après dénommé « le Client »), il est convenu ce qui suit :

Préambule

ASL Formations Linguistiques est le représentant en France d'écoles de langues internationales.

Ses missions sont ainsi définies : visiter et sélectionner les écoles de langues qui sont proposées aux Clients d'ASL, vérifier la réalité des engagements des écoles (qualification des enseignants, du responsable académique, et plus généralement de tous les services proposés par l'école) s'assurer du respect en tout lieu et tout moment de la législation française applicable en la matière et notamment en termes de protections du consommateur français même si le prestataire est établi à l'étranger conseiller ses Clients au mieux de leurs intérêts les informer de manière claire transparente et précise sur les cours proposés, et les écoles sélectionnées, assurer la logistique (réservations, contrat, facturation, transactions financières liées à la réservation) assurer le suivi du séjour et être prêt à intervenir dans l'intérêt de ses Clients en tous lieux et circonstances, et enfin garantir à ses Clients le prix le plus bas pour les frais pédagogiques de la formation choisie, dans l'école choisie par le Client.

Moyens mis en œuvre

ASL Formations Linguistiques fonctionne exclusivement en ligne, sur internet, et de manière électronique. ASL Formations Linguistiques n'offre pas de service téléphonique, mais se consacre à ses Clients 7 jours sur 7, et leur garantit une réponse écrite et contractuelle, dans un délai de 24 heures. Les informations transmises par ASL à ses Clients, ainsi que ses réponses écrites à leurs questions et demandes, étant effectuées par écrit, engagent ASL envers ses Clients.

Le Client dispose de l'intégralité des contrat, facture, documents liés à son séjour, dans son Espace-Client personnel (dénommé « Espace Perso ») sur le site internet www.asl-linguistique.com. Il peut ainsi y accéder sur tout support, en tout lieu, et à tout moment.

Organisme de Formation Continue

ASL Formations Linguistiques est Organisme de Formation Continue enregistré par les services de la Préfecture de la Gironde sous le N° 72330435433. A ce titre, ASL Formations Linguistiques peut intervenir dans tout projet de Formation Continue, notamment dans le cadre du Compte Professionnel de Formation (CPF), du Congé Individuel de Formation (CIF) ou encore du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Agréments de Qualité

En France, ASL Formations Linguistiques est Membre Agréé de l'UNOSEL (Union Nationale des Organismes de Séjours Educatifs et Linguistiques). L'UNOSEL audite les organismes au siège social et sur le site des formations dispensées, vérifie la conformité aux lois et dispositions réglementaires applicables en France (Code de la Consommation, contrôle des Conditions Générales et Particulières de Vente, Loi Hamon, Code Civil sur les communications électroniques), vérifie le conformité

par rapport à la Norme Européenne sur les Séjours Linguistiques, inspecte les séjours régulièrement, et s'assure du respect constant des normes de qualité édictées dans le Label UNOSEL.

En Europe, les programmes linguistiques d'ASL Formations Linguistiques ont reçu le Label LILAMA de la Commission Européenne qui récompense les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères favorisant l'employabilité et la mobilité internationales. Article 1 : Formation du lien contractuel, disponibilité des séjours, nature de la prestation

- 1.1 Communications par voie électronique : Les communications entre le Client et ASL se font sous forme électronique : contrat, facture, mise à disposition des informations concernant la formation, font l'objet de communication par voie électronique. En conséquence, en procédant à la réservation d'un séjour linguistique ASL, le Client accepte expressément l'usage du courrier électronique pour la transmission de tous les documents, formulaires et informations relatifs au séjour linguistique objet du présent contrat.
- 1.2 Formation du Contrat de Vente : Le lien contractuel entre ASL et le Client est formé dès réception par ASL de la demande de réservation d'une place à un des séjours linguistiques proposés. La dite demande de réservation est effectuée exclusivement au moyen du site internet d'ASL (aucune inscription n'est prise par téléphone, ni par courrier postal). ASL accusera réception de la demande de réservation le jour même. Toutefois. la demande de réservation ne fera l'obiet d'une prise en compte que si elle a été accompagnée de l'acompte spécifié, ou, si l'inscription est effectuée moins de 4 semaines avant le départ, de la totalité du paiement du séjour et/ou du voyage. Toute demande de réservation sans acompte est inopérante. La demande de réservation engage définitivement le client, y compris lorsque la disponibilité du séjour reste à confirmer. Le contrat ainsi formé peut toutefois être dénoncé par le Client à tout moment. et selon les modalités prévues à l'article 5 ci-après. La facture du séjour constitue la page 1 du présent contrat, sa signature entraîne acceptation intégrale des présentes
- 1.2 Disponibilité du séjour demandé : ASL confirmera sous 48 heures ouvrées la disponibilité, ou non, du séjour demandé, par voie électronique, accompagné de la facture du séjour. En cas de non disponibilité du séjour demandé, le contrat deviendra caduc de plein droit et les sommes versées seront intégralement remboursées dans un délai de 48 heures ouvrées à compter de la notification de non-disponibilité.

Les indications de disponibilité affichées sur le site internet d'ASL sont indicatives et remises à jour toutes les 24 heures : un séjour devenu complet dans la journée peut donc cependant apparaître comme « Disponible » ou « Presque complet » jusqu'à la mise à jour suivante.

- 1.3 Droit de rétractation : En application de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, le Client est informé de ce qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation (notamment en cas de vente par téléphone ou sur internet)
- 1.4 Nature de la prestation : ASL intervient en qualité de représentant en France de centres internationaux de formations linguistiques (ci-après désignés « partenaires ») qu'elle a sélectionnés, eux-mêmes organisateurs des prestations de cours

et de leurs prestations accessoires. A ce titre, ASL, agissant en qualité d'intermédiaire entre ces centres linguistiques, et le Client, porte la responsabilité du choix de ses prestataires et partenaires, de la description exacte des programmes proposés telle qu'existante à la date du publication des descriptifs de séjour en brochure ou sur le site, de la sécurisation des transactions financières, de la sécurisation du cadre juridique applicable en France, et s'engage contractuellement à metre tout en œuvre pour que les prestations délivrées soient en parfaite conformité avec les descriptifs contractuels.

- 1.5 Législations locales : Afin d'être eux-mêmes en conformité avec les lois et dispositions règlementaires affectant leur activité d'organisateurs de séjours linguistiques, nos partenaires locaux ont besoin de formulaires spécifiques lorsque le participant est mineur (décharges règles du séjour, autorisations parentales, le plus souvent) qui doivent être signés par le responsable légal du participant pour que notre partenaire puisse valablement accepter l'inscription, sans qu'ASL puisse se substituer au Client ASI transmettra au Client l'ensemble de ces formulaires, si nécessaire et selon les destinations. Le Client devra signer ces formulaires et les retourner à ASL par voie électronique au plus tard 10 jours avant le départ. A défaut la formation sera annulée et cette annulation pour non-respect du présent article entraînera l'application de l'article 5 ci-dessous. La signature des décharges exigées par les partenaires étrangers ne modifie pas l'obligation de responsabilité civile professionnelle d'ASL envers ses clients.
- 1.6 Age minimum requis : La plupart des écoles acceptent les participants à partir de 16 ans révolus, certaines à partir de 18 ans, d'autres à partir d'âges plus élevés en fonction de leur spécialisation. Les participants mineurs ont obligation de souscrire à la prestation d'accueil-transfert à l'arrivée et au départ, et ne peuvent être logés que chez l'habitant, sauf exception signalée dans le descriptif de l'école envisagée. Par ailleurs, l'attention des responsables légaux d'un participant mineur est attirée sur le fait que ces formations ne proposent aucune prestation d'encadrement. Les participants, mineurs ou maieurs, sont totalement et entièrement autonomes. A cet effet, les écoles exigent des responsables légaux la signature de décharges de responsabilité les dégageant de toute responsabilité sur un participant mineur. ASL Formations Linguistiques exige également une décharge complète de responsabilité

Article 2 : Prix des séjours et prestations de services d'ASL

- 2.1 Frais d'inscription *, séjours de 1 à 23 semaines: $100 \in {}^*(A \text{ moins de } 20 \text{ jours ouvrés du départ : } 195 \in)$
- 2.2 Frais d'inscription *, séjours de 24 semaines et au-delà : 200 € *(A moins de 20 jours ouvrés du départ : 395 €)
- 2.3 Frais de modification ultérieure de l'inscription : 100 € (Par demande de modification)

La modification devra être demandée par écrit impérativement, et au plus tard 15 jours ouvrés avant le départ. Elle ne sera prise en compte qu'après paiement de la facture des frais afférents. Une demande de prolongation de séjour est considérée comme une modification de dossier et ne sera sollicitée auprès du centre de séjour qu'une fois reçu le paiement de tous les frais (frais de modification + frais de séjour supplémentaires).

- 2.5 Frais de séjour : les prix indiqués comprennent les cours de langue, le matériel pédagogique, le test de niveau à l'arrivée à l'école, l'accès à tous les équipements et ressources didactiques de l'école, les frais fixes de fonctionnement de l'école, et, si le client l'a demandé, l'hébergement et les repas éventuels tels qu'indiqués sur les descriptifs en ligne, et plus généralement toute prestation désignée comme « incluse dans le prix ».
- 2.6 Réductions et offres promotionnelles ponctuelles : elles ne sont ni cumulables entre elles, ni rétroactives.
- * Non applicables aux Clients réservant eux-mêmes leur hébergement, sans intervention d'ASL, et à condition que la réservation en ligne soit effectuée « Sans Hébergement ».

Article 3 : Formalités, obligations contractuelles et démarches à la charge du Client

3.1 Formalités de passage des frontières : Prévoir toujours au moins 4 à 8 semaines de délai pour obtenir les documents requis, selon les régions. Les informations ci-après concernent uniquement les participants de nationalité française et sont données sous réserve de modifications ultérieures. Les participants d'autres nationalités devront se renseigner directement auprès des ambassades. La conformité des documents d'immigration nécessaires est de la seule responsabilité du Client, à qui il appartient de se renseigner directement auprès des Ambassades des différents pays de séjour. Seules les Ambassades sont habilitées à donner des informations fiables et à jour.

Les informations qui suivent sont données à titre indicatif et toujours susceptibles de modifications à tout moment.

Séjours en Europe :

- Soit une Carte Nationale d'Identité en cours de validité, accompagnée d'une Autorisation de Sortie du Territoire pour les mineurs
- 2) Soit un Passeport personnel en cours de validité jusqu'à 6 mois après la date de fin du séjour.

Autres pays : Passeport personnel biométrique obligatoire, validité jusqu'à 6 mois après la date de fin du séjour.

Pour les USA spécifiquement :

Le programme comprend moins de 18 h effectives de cours par semaine et dure moins de 12 semaines : le Client doit impérativement obtenir l'ESTA (Electronic System for Travel Authorization) sur le site officiel https://esta.cbp.dhs.gov. La démarche devra être effectuée au plus tard 72h avant le départ. Toutes les informations sur cette procédure : http://french.france.usembassv.gov/ff/visas.html.

Coût = env. \$14 à régler en ligne.
Le programme comprend au moins 18 h effectives de cours par semaine ou bien dure 12 semaines et au-delà (quelque soit, alors, le nombre d'heures de cours) : le Client doit être muni d'un Visa F-1 (Non-Immigrant Student Visa), à demander auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris. ASL fournira au Client toutes les explications utiles en temps voulu. Si la formation choisi nécessite un visa, il convient de procéder à la réservation au moins 8 semaines avant le date de début de formation souhaitée.

ASL invite le Client à se renseigner directement

ASL invite le Client à se renseigner directement auprès de l'Ambassade des Etats-Unis et à consulter le site : http://travel.state.gov/content/

visas/en/study-exchange/student.html

Pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Afrique du Sud, les pays d'Amérique Latine : le Client se renseignera directement auprès des Ambassades des différents pays de séjour.

Pour tous les séjours et de manière générale, ASL ne saurait être tenue responsable de tout refus d'entrée dans le pays de séjour dû à l'insuffisance ou à la non-conformité des papiers d'identité présentés par le participant. En cas de refus de visa non dû à négligence, oubli, ou retard de la part du Client, et à condition qu'ASL en soit averti au plus tard 15 jours calendaires avant la date de début de cours fixée. exclusivement par voie écrite, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 750 € (compensant les frais engagés par ASL et l'école de langue lors de la gestion de l'inscription). Si le refus de visa est notifié à ASL, selon les mêmes modalités, dans les 14 jours précédant la date de début des cours, il sera en plus retenu l'équivalent d'une semaine de cours et d'une semaine d'hébergement. Dans le cas où vous recevriez votre visa moins de 10 jours avant votre départ, l'école se réserve le droit de vous proposer un autre hébergement que celui initialement souscrit, si cet hébergement a dû être alloué à une inscription validée et confirmée. Il en est de même si la délivranve tardive de votre visa vous amène à vous présenter à l'école avec quelques jours de retard.

- 3.2 Sécurité Sociale : Les participants à un séjour en Europe doivent se procurer la carte internationale d'assurance-maladie auprès de leur Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Par ailleurs la souscription d'une assurance médicale/rapatriement est OBLIGATOIRE, voir article 12 ci-après.
- 3.3 Obligations du client : Le Client s'engage à donner à ASL les moyens d'assurer ses prestations conformément aux engagements qu'elle prend envers ses clients. Il s'engage à veiller au respect des délais impératifs suivants :
- Signature de la Facture-Contrat de Vente et renvoi à ASL au plus tard 2 jours calendaires après sa réception ou sa mise à disposition par voie électronique
- Transmission à ASL des informations liées aux modalités de voyage au plus tard 8 jours calendaires après réception, ou mise à disposition par voie électronique, de la Fiche de Voyage. Le Client s'oblige à respecter strictement les consignes données par ASL en matière d'aéroports et/ou gares autorisés, et en matière de créneaux horaires à respecter.
- Transmission à ASL des informations sanitaires (pour les mineurs), autorisations médicales, autorisations parentales(pour les mineurs), autorisations dans le cadre du droit à l'image, décharges de responsabilité éventuellement exigées par la législation locale des pays de séjour, au plus tard 8 jours calendaires après réception, ou mise à disposition par voie électronique, de la Fiche Sanitaire et de Liaison
- Respect des délais de paiement fixés, et des dates limites de paiement du solde de la facture
- Souscription pour le participant d'une assurance médicale couvrant notamment le rapatriement, les frais médicaux, les hospitalisations, la responsabilité civile envers les tiers. Soit celle proposée par ASL, soit toute autre assurance de son choix.
- Signature et renvoi au plus tard 10 jours avant la date de début du séjour, par voie électronique, des éventuelles décharges de responsabilité ou autres formalités exigées par certains partenaires locaux afin d'être eux-mêmes en conformité avec les législations auxquelles ils sont soumis dans leur pays.
- Et plus généralement, le Client s'engage à donner réponse dans les plus brefs délais aux sollicitations d'ASL visant à assurer une gestion optimale de

l'inscription, ou du séjour en cours.

- En outre, le Client s'engage à informer par écrit ASL de toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du séjour, telle que, en particulier, l'existence d'allergies, régimes alimentaires spécifiques, traitements médicaux en cours, situations de handicap, conditions médicales, psychiques etc. ASL se réserve le droit de ne pas accepter une réservation (ou de l'annuler, si elle avait déjà été confirmée avant le signalement par le Client de l'existence de conditions spécifiques.) si ASL ne s'estime pas en mesure d'assurer les meilleures conditions de sécurité et de bienêtre à un participant en raison d'une particularité incompatible avec le cadre général d'organisation de ses séjours. ASL se réserve également le droit de faire rapatrier auprès de son responsable légal un participant souffrant de problèmes physiques ou psychologiques pré-existants mais non signalés expressément par écrit par le Client, susceptibles de nuire à sa bonne intégration dans la formation, et ce aux frais des responsables légaux, et sans aucun remboursement.
- 3.4 Santé et risques divers liés aux voyages : ASL conseille vivement à ses clients de consulter avant leur départ et pendant la formation sur place, les sites suivants pour obtenir toutes les informations sur la situation sanitaire, politique et sociale des pays dans lesquels ils souhaitent se rendre. Des conseils de prévention y sont également donnés et régulièrement mis à jour.

http://www.diplomatie.gouv.fr, rubrique «Conseils aux voyageurs» (Tel 01 45 50 34 60) http://www.sante-sports.gouv.fr http://www.invs.

Article 4 : Echéancier de paiement du séjour

4.1 Echéancier des paiements:

sante.fr/

- Lors de la demande de réservation : versement de 750 € (dont Frais d'Inscription applicables)
- A la date limite spécifiée sur la facture du séjour : versement du solde de la facture sans rappel de la part d'ASL (Sauf séjour avec visa, voir 4.5 cidessous)
- Inscription à moins de 20 jours ouvrés du départ règlement intégral lors de l'inscription. Le client reconnaît qu'une demande d'inscription tardive peut ne pas aboutir dans le cas où le centre de séjour ne pourrait accepter de participant supplémentaire. En cas d'indisponibilité du séjour demandé, le remboursement des sommes versées interviendra sous 2 jours ouvrés, déduction faite des Frais de Gestion qui restent acquis à ASL au titre des démarches réalisées suite à la demande de réservation de dernière minute.
- 4.2 Modes de paiement acceptés : Carte Bancaire (Visa, Eurocard), virement bancaire. L'utilisation d'autres moyens de paiement, s'agissant de séjours linguistiques commercialisés et réservables uniquement sur internet, donne lieu à des frais de gestion supplémentaires de 50 €.
- 4.3 En cas d'absence de règlement du solde à la date limite indiquée sur la facture, ASL se réserve le droit de considérer l'inscription comme annulée. Cette annulation imputable au non respect par le Client de ses obligations contractuelles entraînera les retenues prévues à l'article 5 des présentes.
- 4.4 Constatation du paiement : Un séjour n'est considéré comme soldé que lorsque que les sommes versées par le Client ont effectivement été encaissées par ASL. Il convient donc de tenir compte des délais bancaires.
- 4.5 Séjour nécessitant un Visa : Les écoles de langues ne délivrent les documents nécessaires à la demande de visa qu'à réception du paiement intégral des prestations de cours et accessoires

facturées. Un délai minimum de 8 semaines devant être prévu entre la date de demande de visa, et la date de départ fixée, il convient donc de régler l'intégralité de la facture au plus tard 8 semaines avant la date de départ fixée, lorsque la formation requiert un visa.

Article 5 : Annulation du fait du Client / Cession du contrat

5.1 Annulation par le Client :

Toute annulation doit obligatoirement être signifiée au siège social d'ASL par lettre recommandée avec avis de réception. Seule la date de première présentation à ASL du courrier recommandé sera considérée comme date officielle d'annulation. Aucune annulation n'est prise en compte si elle n'est pas notifiée à ASL comme indiqué ci-dessus.

En cas d'annulation du séjour du fait du Client, (ce qui inclue le non-respect par le Client de ses obligations contractuelles telles que définies par les présentes), les dispositions

suivantes s'appliquent:

- Annulation reçue par ASL ou notifiée par ASL au plus tard le 60ème jour calendaire avant le départ : retenue forfaitaire de 750 €.
- Annulation reçue par ASL ou notifiée par ASL au plus tard le 30ème jour calendaire avant le départ : retenue de 50% de la facture totale.
- Annulation reçue par ASL ou notifiée par ASL dans les 29 jours calendaires précédant la date prévue du départ : la facture est non remboursable.
- Absence au point d'arrivée fixé au contrat : la facture est non remboursable.
- Séjour non payé dans sa totalité à la date limite de paiement du solde : la facture est non remboursable.
- 5.2 Cession du contrat : Le Client souhaitant annuler sa formation peut céder son contrat à un autre participant qui remplit les mêmes conditions que lui : même sexe, même âge, même niveau linguistique, conditions essentielles pour participer au séjour linguistique objet du contrat. ASL devra simplement en être informé par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard 7 jours ouvrés avant le départ, comportant l'intégralité des informations concernant le nouveau participant.

Article 6 : Assurance-annulation et Assurance-Assistance

6 1 Flles sont proposées en option : ASL propose au Client la souscription optionnelle d'une assuranceannulation dont les modalités de fonctionnement sont détaillées dans sa brochure et sur son site internet. Cette assurance a pour objet de protéger le Client nour le cas où il serait amené à annuler son inscription, pour l'un des motifs et dans les conditions prévues au contrat d'assurance. De même, est proposée en option la souscription d'une Assurance-Assistance dont l'objet est d'apporter une couverture en matière de frais médicaux, hospitalisation. soins d'urgence, décès, rapatriement, responsabilité civile envers les tiers. Le descriptif complet des modalités de cette assurance sont également disponibles sur le site internet d'ASL. Les prix des assurances sont indiqués sur le site internet d'ASL et lors du processus de demande de réservation d'un séjour

6.2 Modalités de souscription : Le Client est informé du fait que l'assurance-annulation ne peut être souscrite que lors de la réservation. Il n'est plus possible d'y souscrire une fois la demande de réservation envoyée à ASL. L'assurance-assistance pourra être souscrite postérieurement à la demande de réservation, des frais de modification du dossier (100 €) seront alors facturés en sus de la prime d'assurance elle-même (Article 2 des présentes).

6.3 Effets de l'assurance-annulation : En cas

d'annulation du séjour à l'initiative du Client, et à condition que l'option « Assurance-annulation » ait été souscrite et payée lors de la réservation et qu'au moment où ASL reçoit la demande d'annulation, la facture ait été payée intégralement dans le délai contractuel fixe a l'article 4 ci-dessus, ASL transmettra la demande d'intervention à l'assureur. L'assurance-annulation garantit le remboursement des sommes restant dues par le client (telles que listées à l'article 5 ci-dessus), à condition toutefois que le motif de l'annulation entre dans le cadre des garanties prévues et selon les modalités détaillées dans le contrat de l'assureur, disponible dans son intégralité sur le site internet d'ASL. L'assureur reste seul décisionnaire en la matière.

- 6.4 Exclusions de couverture de l'assuranceannulation : L'assurance-annulation couvre uniquement l'annulation avant la date de début du séjour mentionnée sur la Facture-Contrat. La nonprésentation au point d'arrivée fixé, et/ou sur le lieu du séjour à la date fixée, ne sont pas couvertes.
- 6.5 Libre choix de son assureur par le Client : Le Client conserve la possibilité, s'il juge le(s) contrat(s) d'assurance-annulation et/ou d'assuranceassistance proposé(s) par ASL insuffisant(s) par rapport à ses critères personnels, de se couvrir pour le risque « Annulation » et/ou le risque « médical-rapatriement-assistance » auprès de tout assureur de son choix dont il jugera les garanties mieux adaptées à ses besoins. De même, si vous justifiez d'une garantie antérieure équivalente pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.
- 6.6 Obligation de certificat d'assurance en anglais : A leur arrivée au centre de séjour, les participants doivent fournir au responsable de centre une attestation d'assurance rédigée en anglais et compréhensible par tout intervenant médical. Sans cette attestation, aucune prise en charge médicale ne sera effectuée : l'attention du Client est attirée sur le coût très élevé des soins médicaux, y compris d'urgence, dans les pays de séjour et plus spécifiquement aux Etats-Unis (à titre indicatif, un passage aux Urgences aux Etats-Unis peut être facturé autour de \$10 000.00, payables de suite).

Article 7 : Retour anticipé / Diminution de la durée du séiour

- 7.1 Retour anticipé après le début de la formation :
 Formation de 8 semaines ou moins : Si la formation est écourtée du fait du participant, quelle qu'en soit la cause, et en particulier en cas de renvoi pour conduite incompatible avec le bon déroulement du séjour ou infraction aux lois du pays et/ou aux règles de discipline énoncées dans les présentes conditions particulières, ou de décision personnelle du Client pour quelque motif que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement de la partie du séjour non effectuée.
- Formation de 9 semaines et au-delà : Si la formation est écourtée du fait du participant et quelle qu'en soit la raison, et à condition que la partie déjà effectuée soit inférieure à 50%

de la durée initialement réservée, le Client devra informer directement l'école au plus tard le dernier jour de la semaine précédant la date de fin des cours souhaitée (qui doit être un vendredi). Le nombre de semaines réellement effectué sera alors facturé au prix unitaire à la semaine le plus élevé (prix à la semaine applicable aux séjours de 1 à 4 semaines), et tout somme restant alors due à l'issue de ce calcul sera remboursée au. La même règle de calcul est applicable aux frais d'hébergement éventuels, mais un préavis de 4 semaines complètes devra impérativement être donné par le Client, et ces 4

semaines seront facturées en plus des semaines déjà effectuées, y compris en l'absence de préavis donné dans les délais.

- Tout remboursement est systématiquement effectué en Euros, et au taux de change qui était applicable au jour de la facturation d'origine des prestations
- 7.2 Diminution de la durée du séjour avant le départ de France : Toute demande de diminution du séjour une fois le contrat émis, et avant le départ du Client, est considérée comme une annulation et traitée selon les modalités prévues à l'article 8. La conversion vers un séjour de durée moindre entraîne également la facturation des frais de modification du dossier prévus à l'article 2 des présentes.

Article 8: Modification ou Annulation d'une formation

8.1 Modifications apportées avant le départ :

· Les écoles de langue sélectionnées par ASL se réservent le droit de modifier et améliorer en cours d'année les formules de cours proposées. de supprimer certains cours, d'en créer de nouveaux. ASL ne saurait être tenu responsable de ces changements qui lui seraient ainsi imposés. Toutefois, si, avant le départ, ASL était informé d'un changement affectant un élément essentiel au contrat de vente, ASL avertira le Client par tout moven permettant d'en obtenir un accusé de réception, le plus rapidement possible, et lui proposera soit une modification de la formation sur le nouveau format, soit une formation de remplacement. Le Client pourra alors, soit accepter la modification proposée, soit résilier le contrat. Le Client qui souhaite résilier le contrat sera intégralement remboursé des sommes versées. Le Client devra faire part de sa décision (acceptation de la modification ou résiliation) dans un délai maximal de 7 jours à compter de la réception de l'information. par voie écrite (courrier électronique). A défaut de réponse dans ce délai, le client sera réputé avoir accepté la modification proposée.

- Par «élément essentiel au contrat», les parties au contrat conviennent que sont exclusivement concernés :
- le nombre d'heures de cours de langue prévu pour la formation souscrite
- le lieu précis de la formation,
- à l'exclusion de toute prestation accessoire et non obligatoire (hébergement, transferts, assurances etc)

8.2 Modifications apportées après le départ :

- Si, une fois la formation commencée, l'école de langue se trouvait dans l'impossibilité d'assurer une/ des prestation(s) prévues au contrat, une prestation de qualité équivalente ou supérieure serait assurée en remplacement, sans aucun supplément de prix, sauf cas de force majeure survenant sur le lieu de séjour. Si cela s'avérait impossible, le Client serait intégralement remboursé de la prestation non assurée, sauf cas de force majeure.
- 8.3 Annulation d'une formation par ASL :

force maieure.

- Les formations proposées dans cette brochure ne sont pas soumis à l'obtention d'un nombre minimum de stagiaires par ASL.
- Les écoles de langue en revanche se réservent cependant le droit d'annuler une formation si des circonstances imprévues et imprévisibles les empêchent d'assurer de manière satisfaisante et conforme à leurs engagements, les prestations prévues au contrat. Dans ce cas, le Client en sera informé dans les meilleurs délais. ASL proposera au Client le report du séjour à une date ultérieure dans un délai de 12 mois, ou le choix d'un séjour de remplacement. En cas de refus du Client, ASL remboursera intégralement les sommes versées.
 Ces dispositions ne s'appliquent pas aux cas de

• En aucun cas, ASL ne pourra être tenue pour responsable du fait de circonstances relevant de la force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au Client. La responsabilité d'ASL ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects.

Article 9 : Définitions

9.1 Par "pension complète", on entend : du dîner du soir d'arrivée au lieu d'hébergement (si arrivée sur le lieu d'hébergement avant 18:00) au petit-déjeuner du jour suivant la dernière nuit . Les repas précédant le début et suivant la fin de la pension complète ne sont pas inclus dans nos tarifs.

9.2 Par « demi-pension », on entend : petit-déjeûner et diner. Le 2ème repas principal (déjeuner) reste à la charge du Client.

9.3 Par « famille d'accueil » ou « logement chez l'habitant », on entend : personne célibataire, ou couple avec ou sans enfant(s), ou foyer monoparental, qui loue une chambre à des étudiants et touristes de passage.

9.4 Par « Accueil-Transfert à l'arrivée », on entend : accueil à la sortie de la zone sous-douane, par un chauffeur chargé de réceptionner le Client et de l'acheminer jusqu'à son lieu d'hébergement. Cette prestation n'est disponible que si l'hébergement a été réservé via ASL et l'école de langue. La prestation peut être demandée juste pour l'arrivée, ou bien pour

l'arrivée et le départ. Ce service est sous-traité par l'école auprès de compagnies de transport privées agréées. Il est obligatoire pour les participants de 16 et 17 ans, aller et retour.

Article 10 : Dossier de Voyage et informations avant le départ

Environ 10 jours avant le départ (sous réserve que la facture ait été intégralement soldée et la formation non annulé de plein droit par ASL en application de l'article 4.3), ASL mettra à disposition du Client, par voie électronique, les documents liés à sa formation. Ces documents incluent notamment les coordonnées du centre de formation la notice complète du contrat d'assurances proposé par ASL si le client y a souscrit, les coordonnées du lieu d'hébergement, les contacts en cas d'urgence. Dans le cas d'un hébergement chez l'habitant, ses coordonnées sont toujours mises à disposition sous réserve de changement de dernière minute. Dans le cas d'une inscription effectuée moins de 8 semaines avant le départ, ou d'un désistement de dernière minute de l'hébergeur, ces coordonnées peuvent n'être communiquées que la veille du départ, sauf cas de force maieure.

Dans le cas où le Client ne trouverait pas, sur son « Espace Perso » du site internet d'ASL, l'ensemble de ces informations, transmises par voie électronique exclusivement, il devra en informer immédiatement ASL.

Article 11 : Organisation de son voyage par le Client

- 11.1 Le voyage est individuel : Le voyage s'effectue toujours de manière individuelle. ASL ne fournit pas de titres de transport. L'achat du titre de transport pour se rendre à destination incombe au Client.
- 11.2. Réservation par le Client du titre de transport: Le client s'engage à ne pas réserver de titre de transport AVANT d'avoir reçu d'ASL la confirmation écrite d'une place sur la formation demandée, laquelle interviendra par voie électronique. ASL conseille au Client de réserver dans la mesure du possible un billet modifiable et remboursable pour parer à tout impondérable ou cas de force majeure, ou à tout le moins de contracter une assurance couvrant la perte du billet d'avion en cas d'annulation de la

formation

11.3 Règles à respecter : Le Client s'engage expressément à se conformer strictement aux créneaux horaires et aux points d'arrivée et de départ dans le pays de séjour qui lui seront spécifiés par ASL. A défaut du respect par le Client de ces contraintes liées à l'organisation optimale l'accueil à l'arrivée, la formation sera annulée de plein droit, les pénalités d'annulation visées à l'article 5.1 ci-dessus s'appliquent.

11.4 Déplacements des mineurs dans le pays de séjour :

Aucun participant mineur (16 ans et 17 ans) n'est autorisé à voyager seul entre son point d'arrivée sur le territoire du pays de séjour, et son centre de séjour. ASL refusera systématiquement toute demande de réservation de séjour si l'option « Accueil-Transfert à l'arrivée et au retour » n'a pas été souscrite, sauf dans le cas où le Client se charge d'accompagner lui-même le participant jusqu'à son lieu d'hébergement, et fournit une attestation sur l'honneur en ce sens, dégageant ASL et l'école de langue de toute responsabilité jusqu'à l'arrivée au centre de séjour, ou, pour un séjour chez l'habitant, jusqu'à l'arrivée chez l'habitant.

Article 12 : Organisation générale des cours / des hébergements / droit à l'image

12.1 Les cours de langue

- Jours fériés sans cours: Les cours ne sont pas assurés ni remplacés, lors des jours fériés du pays d'accueil. Ceux-ci sont spécifiés lors de la réservation et préalablement à la validation de la réservation par le Client sur le site d'ASL. Par ailleurs, si le lundi de début de session est férié, la première session à l'école est le mardi.
- Organisation du premier jour à l'école : Le test de niveau du premier jour de cours et les réunions de mise en place du séjour sont comptés comme temps de cours.
- Langue utilisée: Les cours de langue sont exclusivement donnés dans la langue enseignée. Ils ne sont jamais donnés en Français. Les enseignants ne parlent pas le Français.
- Niveau de langue : Le niveau linguistique du Client est déterminé par la test effectué à l'école le premier jour de cours, quels qu'aient pu être les résultats d'autres tests effectués avant l'arrivée dans l'école. Pour les cours à visée spécifique (Préparation à un examen, anglais pour le travail et la vie professionnelle, ou autre cours requérant un certain niveau en début de formation), s'il s'avérait que le Client ne dispose pas, à l'issue de l'évaluation de ce test, du niveau requis pour participer au cours choisi (c'est à dire que son niveau réel est inférieur à celui qu'il a indiqué lors de sa réservation), le Client serait transféré vers une formule de cours différente de celle choisie, mais plus adaptée à ses compétences. · Cours de Préparation aux Examens: Le prix de ces cours, sauf mention contraire dans le descriptif du programme, ne comprend jamais le droit d'inscription à l'examen. L'inscription à l'examen est de la responsabilité du Client. ASL lui fournira toute précision sur simple demande. Par ailleurs, en fonction de la date des épreuves, il est possible que le Client ait à rester une semaine de plus sur place entre la fin de la session de préparation et la date des épreuves, et donc à prolonger son hébergement directement auprès de l'école dès son arrivée.
- Annulation d'un cours: Les écoles se réservent le droit, en cas d'insuffisance du nombre de candidats, d'annuler un cours spécifique et de remplacer les cours par autant de cours d'anglais général.
- Exclusion du cours : Le Client expulsé d'un cours sur décision d'un formateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Arrivée retardée : Le Client qui manque une partie des cours à la suite d'une arrivée retardée, quelle

- qu'en soit la raison, ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Absence le premier jour de cours : Le Client qui n'est pas présent lors de la première session de cours, quelle qu'en soit la raison, et qui n'a pas pris la précaution d'en informer l'école
- préalablement, pourra voir sa formation annulée par l'école, et ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Diminution du nombre de cours : En cas d'effectif insuffisant dans une classe, les écoles se réservent le droit de modifier les programmes de formation comme suit :
- Pour les programmes de 20 cours :

La classe compte de 1 à 3 personnes → le nombre de cours est réduit à 10 par semaine

La classe compte de 4 à 6 personnes → le nombre de cours est réduit à 15 par semaine - Pour les programmes de 30 cours :

La classe compte de 1 à 3 personnes → le nombre de cours est réduit à 15 par semaine

La classe compte de 4 à 6 personnes → le nombre de cours est réduit à 20 par semaine - Pour les programmes « Mini-Groupes » de 20 cours : La classe compte de 1 à 3 personnes → le nombre de cours est réduit à 15 par semaine - Pour les programmes « Mini-Groupes » de 30 cours : La classe compte de 1 à 3 personnes → le nombre de cours est réduit à 20 par semaine - Pour les programmes « 50+» de 20 cours : La classe compte de 1 à 3 personnes → le programme d'activités inclus peut être modifié

- Méthode pédagogique des cours de langue à l'étranger : L'attention du Client est attirée sur les différences d'approche entre les méthodes pratiquées en France, et celles utilisées par les écoles de langue à l'étranger. Dans les écoles de langue à l'étranger, la méthode pédagogique est dite « Communicative Multi Cultural Approach ». Elle encourage à la prise de confiance, à la communication active. Y compris pour les cours « Débutants », les cours sont exclusivement donnés dans la langue étudiée sans que le Client puisse faire appel au français.
- Progrès: Les écoles de langue sélectionnées par ASL mettent tout en œuvre pour assurer au Client les meilleures conditions de travail et d'apprentissage. La notion de progrès reste néanmoins indissociable des notions de travail personnel, assiduité, participation active aux cours, motivation et bonne volonté du Client
- Emploi du temps : Les cours peuvent avoir lieu indifféremment le matin et/ou l'après-midi et la disponibilité d'un cours uniquement le matin ne peut être garantie. Certaines écoles proposent des prix préférentiels aux Clients choisissant de prendre leurs cours uniquement l'après-midi, période où les salles de cours et les enseignants sont moins sollicités.
- Ateliers linguistiques complémentaires : Les ateliers et autres compléments que certaines des écoles sélectionnées proposent gratuitement en dehors des cours de langue, sont soumis à variation en fonction des écoles et ne sont pas forcément les mêmes d'une école à une autre. La participation à ces ateliers est fonction des disponibilités, le Client devant s'y inscrire sur place, une fois que les différentes possibilités lui auront été présentées lors de la réunion suivant le test de niveau le premier jour à l'école.
- Cours individuels « One-to-One » en école de langue : Le planning des cours est fonction des disponibilités des enseignants et est fixé lors de l'arrivée du Client à l'école.
- Utilisation de locaux annexes : Les écoles se réservent le droit, en période de forte affluence, de recourir à des locaux annexes pour les cours, présentant les mêmes caractéristiques de confort et équipements pédagogiques.

12.2 Les hébergements

- · Une prestation accessoire: La réservation d'un hébergement est proposée par certaines écoles de langue à titre de service accessoire et optionnel (à l'exception cependant des participants mineurs. qui ont obligation de réserver un hébergement chez l'habitant en chambre individuelle pour toute la durée de leur formation). La prestation d'hébergement ne constitue jamais un « élément essentiel du contrat ». ASL peut, à la demande du Client exprimée lors de la réservation en ligne sur son site internet, se charger de réserver auprès de l'école tout hébergement choisi par le Client. Le Client n'a toutefois aucune obligation de réserver un hébergement via ASL/l'école de langue, et dispose de toute latitude pour réserver indépendamment tout hébergement qui lui convient. Dans ce cas, les frais d'inscription (cf art. 2 ci-dessus) ne lui seront pas facturés.
- Un engagement irrévocable : Si le Client réserve via ASL un des hébergements proposés dans le descriptif de l'école de langue, son attention est attirée sur le fait que cet engagement est irrévocable. Toute demande de modification ou de raccourcissement de la durée et/ou du mode d'hébergement initialement choisi(s) entraîneront des frais de 100 € et la facturation systématique d'un préavis de 4 semaines (durant lesquelles le Client peut bien entendu rester dans l'hébergement au titre duquel il a donné son préavis de départ). Réservation partielle d'hébergement : Le Client qui le souhaite peut ne s'engager que sur les 4 premières estations de la compaine d'hébergement et décider une feis eur
- · Réservation partielle d'hébergement : Le Client qui le souhaite peut ne s'engager que sur les 4 premières semaines d'hébergement et décider une fois sur place comment il veut ensuite être hébergé. L'école de langue s'engagera alors sur l'hébergement choisi pour ces 4 premières semaines. Si le Client souhaite prolonger l'hébergement choisi au-delà des 4 semaines il devra en informer l'école de langue au plus tard à la fin de sa première semaine sur place. Il est toutefois possible que l'hébergement ait été entre temps réservé pour un autre Client. Dans ce cas, le Client pourra étudier avec le responsable de l'hébergement de l'école, toutes les options disponibles pour la suite de son séjour. Il effectuera directement sur place le règlement d'un hébergement réservé auprès de l'école. Il pourra aussi réserver un hébergement qui lui convient tout à fait indépendamment de l'école
- Règles applicables aux hébergements réservés via ASL et l'école de langue :
- Les chambres à deux lits (chambre double) sont uniquement réservables par 2 Clients voyageant ensemble.
- Les horaires de réception des hébergements (chez l'habitant, ou indépendants) sont fixés au cas par cas. De manière générale le Client doit arriver entre 17h et 20h.
- Une arrivée entre 20h et 8h entraînera l'obligation pour le Client de réserver une nuit d'hôtel à l'arrivée. Certaines résidences facturent des frais d'arrivée tardive/avancée. Toutes informations utiles sont données sur les fiches techniques des hébergements. A Malte, étant donnés les horaires d'arrivée tardifs de la plupart des vols, une plus grande flexibilité est offerte.
- Le Client suivant un régime alimentaire particulier est informé de la difficulté à trouver un hébergement, notamment chez l'habitant, qui accepte de s'engager à le recevoir, pour d'évidentes raisons de responsabilités juridiques en cas de problème, intoxication etc. Par ailleurs, des frais supplémentaires peuvent être exigés par l'hébergeur au titre de la contrainte, ainsi que la signature d'une décharge totale de responsabilité. ASL conseille au Client, dans ce cas, de réserver un hébergement de manière indépendante.
- Les écoles de langue qui proposent un service de logement chez l'habitant peuvent avoir recours aux services d'une agence spécialisée dans le logement entre particuliers. Elles se dégagent de toute responsabilité en cas de défaillance de ces

30

- prestataires extérieurs à l'école de langue, même si elles apportent un soin tout particulier à travailler avec des agences réputées et présentant les meilleures garanties.
- Les classifications des hôtels sont données en normes locales, qui ne correspondent pas forcément aux normes françaises. Les chambres à 3 et 4 lits, sont des chambres à 2 lits dans lesquelles l'hôtelier a ajouté 2 lits d'appoint. Aux USA, il peut s'agir de canapés convertibles de taille « Twin ». Les chambres proposées aux jeunes dans les hôtels et résidences pendant l'été sont généralement de petite taille et sauf précision contraire, offrent un espace et un confort rudimentaire, en contrepartie d'un prix
- moins élevé que ceux d'hébergements de standing supérieur.
- Logement chez l'habitant : Les familles d'accueil, ou logement chez l'habitant, sont le reflet de leur pays, présentent toutes des profils et modes de vie qui leur sont propres et souvent différents de ceux du participant. Le nombre maximum de stagiaires dans une même famille est de 4 (Norme Européenne). Les participants peuvent utiliser le téléphone de la famille d'accueil après en avoir demandé l'autorisation et en réglant de leur poche et sur le champ les frais de communication entraînés. Certaines familles d'accueil n'ont plus de ligne fixe à la maison, mais des portables uniquement. Pour des raisons liées à la protection des mineurs, les accès à internet peuvent être surveillés.
- · Avertissement sur les séjours avec hébergement chez l'habitant, généralement désigné « famille d'accueil » : Il est important de préciser que le rôle des logeurs assurant l'accueil des participants lors d'un séjour linguistique se limite contractuellement à la fourniture du gîte et du couvert. La « famille d'accueil », terme généralement employé pour désigner ce type d'hébergement doit être comprise comme étant un simple mode d'hébergement parmi d'autres. et celui qui reste à ce jour le plus économique, permettant ainsi un accès financièrement moins onéreux au séjour linguistique. La réservation d'un logement chez l'habitant ou en « famille d'accueil » n'implique aucunement une participation active du logeur à la formation linguistique du Client. Le logeur n'a aucune obligation de conversation, de sorties avec les stagiaires hébergés etc. Les relations des participants et de leurs logeurs restent dépendantes des interactions humaines habituelles. La « famille d'accueil » peut être composée d'une personne seule, de couples, mariés ou non, de tous âges et tous milieux socio-professionnels, avec ou sans enfant vivant en appartement ou en maison. individuelle, de toutes religions et croyances et opinions, de toute orientation sexuelle. En aucun cas la « famille d'accueil » ne modifie ses habitudes et son quotidien lorsqu'elle recoit des hôtes payants La présence d'animaux domestiques est fréquente et les personnes allergiques devront opter pour des hébergements de type résidence, hôtel ou autre hébergement indépendant. Les familles d'accueil britanniques recevant des participants mineurs sont inspectées par les Services Sociaux et de police britanniques, en vertu des lois relatives à l'accueil de mineurs en Grande-Bretagne. Par ailleurs, les participants, de par leur emploi du temps, prennent parfois leur diner à une heure où les membres de la famille d'accueil ont eux déià diné Il convient de prendre conscience de la taille des villes dans lesquelles sont implantées les écoles de langue. et la structure urbaine de ces villes, implique des temps de traiet en transports en commun pouvant dépasser une heure dans les plus grandes mégapoles. Le temps de trajet moyen est cependant de 30 minutes environ en conditions normales de circulation routière.

12.3 Droit à l'image

• Les photos de nos supports d'information peuvent représenter des participants ASL pendant leur séjour. Si le Client ne souhaite pas que son enfant soit pris en photo, il convient de nous le faire savoir expressément, dans le document prévu à cet effet et que le Client devra compléter avant le départ. Il est alors de la responsabilité du participant, et de lui seul, de signaler expressément au photographe son refus de faire partie des élèves photographiés, même si la direction du centre a été prévenue au moyen du formulaire évoqué ici. Ceci afin d'éviter toute erreur ou oubli par l'équipe locale.

Article 13 : Absence d'encadrement des participants mineurs

- Les participants de 16 ans et plus peuvent accéder à certaines des écoles de langue sélectionnées par ASI
- Ils sont toutefois strictement considérés comme des adultes, et ne bénéficient d'aune structure d'encadrement particulière.
- Ils sont totalement libres de leurs mouvements, simplement, les absences en cours seront signalées à leurs responsables légaux.
- Le Client décidant d'inscrire un mineur de 16 ou 17 ans à l'un des programmes de formation en école de langue proposés par ASL déclare avoir pris connaissance des présentes dispositions, pris sa décision d'inscription en toute connaissance de cause, et renonce à tout recours à l'encontre d'ASL, à l'encontre de l'école de langue et plus généralement de tout intervenant (incluant la famille d'accueil/logeur). Il signera à cet effet une décharge complète de responsabilité sans laquelle la réservation même déjà confirmée par ASL, sera annulée au plus tard 10 jours avant la date de début des cours prévue.
- L'attention du Client est attirée sur le fait que le "risque zéro" n'existe nulle part au monde, et que même si les écoles de langues et hébergements proposés par ASL ne sont pas situés dans des quartiers considérés par la population locale comme étant "à risque", le risque d'incident ou de désagrément ne saurait être totalement exclu.
- Le Client déclare, en inscrivant son enfant mineur à un programme de cours de langue en école de langue à l'étranger pour étudiants et adultes, accepter pleinement et sans réserve cette situation, et déclare juger son enfant assez mature et averti pour participer à un séjour présentant ces caractéristiques.

Article 14: Expulsion de la formation

Les écoles de langue se réservent le droit de renvoyer un Client sans préavis en cas notamment d'acte illégal ou illicite, manque d'assiduité, absences répétées (score de présence en cours inférieur à 80%), et plus généralement tout comportement jugé inadapté à l'objet du contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en pareil cas.

Article 15 : Responsabilité

- ASL ne pourra être tenue pour responsable de l'exécution des excursions et autres activités optionnelles achetées sur place par le participant et non facturées avant le départ.
- Lorsque des frais supplémentaires sont engendrés par une négligence du Client ou de la nonobservation, ou mauvaise interprétation de consigne et/ou informations données par ASL, ces frais seront à la charge exclusive du Client.
- ASL est responsable à l'égard de ses Clients de la bonne exécution des prestations prévues au contrat de vente mais le saurait être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle-même et/ou ses écoles de langue partenaires serai(en)t d'assurer tout ou partie des prestations par suite de troubles graves ou de faits de tiers échappant à son/leur contrôle.

Article 16 : Séjours en cours particuliers chez le

professeur, modalités contractuelles spécifiques

- · Engagement contractuel : L'engagement contractuel d'ASL est limité à la sélection attentive pour son Client d'un enseignant dûment qualifié. en vue d'assurer au participant un programme de cours particuliers donné au domicile de, et par, cet enseignant. Les souhaits particuliers (composition de la cellule familiale, hobbies éventuels, situation géographique etc.) émis par le Client lors de la demande de réservation, sont pris en compte dans toute la mesure du possible, l'objectif d'ASL étant de s'en approcher le plus possible. Toutefois le Client déclare avoir été informé du fait que les souhaits particuliers qu'il peut exprimer n'engagent nullement ASL et ne constituent pas une condition essentielle du contrat. Ils ne doivent être considérés que comme des agréments supplémentaires.
- Sélection de l'enseignant : ASL s'engage, si la première famille proposée ne convient pas au Client, pour des raisons objectives (qualification non conforme de l'enseignant, présence d'animaux alors qu'une allergie avait été signalée lors de la réservation, ou toute autre raison objective, factuelle, contractuelle) à effectuer une 2ème recherche. Au-delà de cette deuxième recherche, des frais de recherche supplémentaire de 150 € sont alors applicables. Le Client qui ne donne suite à aucune proposition sans pouvoir justifier le caractère objectif de son refus se verra rembourser l'acompte versé, déduction faite de 150 € au titre des démarches réalisées sur son dossier.
- Désistement de l'enseignant : Un changement d'enseignant est toujours susceptible de survenir jusqu'à la dernière minute dans le cas où l'enseignant initialement affecté au participant serait amené à se désister. En pareil cas, le profil du nouvel enseignant pourra être différent de celui du précédent. Le principe même du séjour n'en serait toutefois nullement affecté. En cas de refus de ce nouveau placement par le Client, les conditions d'annulation précisées à l'article 8 ci-dessus seront applicables. Par ailleurs, ce motif d'annulation n'entre pas dans les cas prévus par l'Assurance-annulation offerte par ASL à ses clients, ou souscrite en option.

Article 17 : Démarche-Qualité

Dans le cadre de sa démarche de qualité, ASL a mis en place des procédures visant à évaluer la satisfaction des participants et opérer tout éventuel ajustement.

- 17.1 Evaluation du début de séjour : Dès le 3ème ou 4ème jour de séjour, le Client aura la possibilité de signaler, sur un questionnaire confidentiel tout problème éventuel, de quelque nature qu'il soit. Ce questionnaire sera envoyé par voie électronique.
- 17.2 Contrôles-Qualité ASL sur le terrain : Tout au long de l'année, la direction d'ASL inspecte au hasard les écoles de langue sélectionnées afin de vérifier la conformité des prestations aux engagements d'ASL envers ses clients et la constance du niveau de qualité et d'exigence promis à ses Clients.
- 17.3 Inspections UNOSEL : Les écoles proposées par ASL sont également susceptibles de recevoir à tout moment des inspecteurs de l'UNOSEL , dans le cadre des engagements de qualité pris par ASL.
- 17.4 Evaluation finale du séjour : A la fin du séjour, chaque Client remplit un questionnaire d'évaluation finale.
- 17.5 Difficultés, réclamations éventuelles : Toute difficulté rencontrée en cours de formation, même minime en apparence, doit être immédiatement signalée par le Client au personnel de l'école sur place. Le Client s'engage également à signaler tout problème au bureau ASL de Bordeaux, dès

sa survenance et pendant la formation. Ceci afin de permettre une évaluation de la situation, et de la gérer sans délai, en tenant compte toutefois d'éventuelles contraintes logistiques et des temps d'adaptation nécessaires lors de tout séjour à l'étranger. Tout Client qui n'aurait pas été satisfait de quelque aspect de sa formation malgré le soin apporté à sa réalisation, est invité à en faire part à ASL par courrier postal adressé à notre siège social, dans un délai de 3 mois après le retour du séjour. ASL s'engage à accuser réception de ce courrier dans les 48 heures ouvrables, et à apporter une réponse circonstanciée dans le délai maximal d'un mois. Seules les réclamations relatives à des problèmes signalés pendant la formation pourront faire l'objet d'une enquête. La réponse portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation, à l'exclusion de toute appréciation d'ordre subjectif

17.6 Médiation du Tourisme et du Voyage : Dans le cas où la réponse apportée par ASL ne satisferait pas le Client, ce dernier peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Article 18 : Validité des prix

Les prix des séjours sont indiqués sur le site internet d'ASL. Ce sont les prix directs des écoles de langue partenaires, convertis en Euros en fonction des taux de change réactualisés quotidiennement sur le site. Le taux de change de la devise concernée au jour de la facturation du séjour est indiqué sur la facture-contrat adressée au Client. La facturation est susceptible d'être révisée à tout moment. à la hausse comme à la baisse, et ce jusqu'à 30 jours calendaires du jour de début de séjour notamment en fonction de l'évolution des taux de change TVA et taxes existantes ou à venir. Cette variation affectera 85 % du montant total de la facture. Toutefois, tant que la variation de la devise concernée ne dépasse pas 5%, à la hausse comme à la baisse, par rapport au taux de change spécifié sur la facture du séjour. aucune révision de prix ne sera appliquée. Le Client pourra, en cas de hausse significative (généralement admise comme étant supérieure à 10% du prix initial facturé) annuler son inscription en étant intégralement remboursé des sommes versées à condition d'en informer ASL par lettre recommandée avec avis de réception postée au plus tard le 10ème iour calendaire après transmission au Client par ASL et par voie électronique de la facture révisée.

Article 19 : Garantie du prix le plus bas dans les écoles de langue proposées par ASL

ASL s'engage contractuellement à offrir le prix direct proposé par l'école de langue pour l'ensemble des cours et formules de cours proposés.

Si le Client trouvait, auprès de l'école de langue partenaire, un prix des cours (« Tuition Fees » incluant les frais d'inscription à l'école, le matériel pédagogique et toute autre prestation systématiquement facturée par l'école de langue au titre des cours de langue) en devise du pays d'implantation de l'école, moins élevé que celui proposé par ASL et figurant sur la facture-contrat de vente, ASL s'engage à rembourser la différence au client sous 24 heures. La différence de prix devra être justifiée par le Client au moyen d'un document officiel de l'école de langue : devis nominatif, brochure, liste de prix, relatif à la même formule de cours, même durée, mêmes dates, même école, que celle réservée par le Client auprès d'ASL.

Article 20 : Identification de l'organisme / Organisateurs des formations

 SARL ASL Linguistique, siège social 3 rue Fénelon, 33000BORDEAUX.

- RCS 501 869 408. SIRET 501 869 408 00010.
- N° de TVA intracommunautaire : FR88501869408.
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
 Contrat n° 54703215 souscrit auprès de Allianz IARD, 87 Rue de Richelieu, 75002 Paris, à hauteur de 3 000 000 € par année d'assurance .
 Adhérent de l'Union Nationale des Organisateurs
- de Séjours Educatifs et Linguistiques (UNOSEL).
- En cas de litige quant à l'application des présentes conditions générales et particulières de vente, les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.
- Les organisateurs des formations proposées sont les écoles de langue sélectionnées par ASL.

Article 20 : Acceptation des conditions générales et particulières de vente

En procédant à la réservation d'une formation linguistique auprès d'ASL, le Client déclare avoir pris pleinement connaissance et accepter sans réserve aucune l'ensemble des dispositions contenues dans les présentes conditions générales et particulières du contrat. Les informations contenues dans les supports de vente publiés par voie électronique ou imprimée par ASL sont exactes et de bonne foi à leur date de publication. Le client déclare donner son accord express pour que les documents liés au séjour, contractuels, formulaires, informations diverses, lui soient communiqués par voie électronique.

Date d'édition des présentes conditions générales et particulières de vente : 15 Octobre 2015.

Applicables à toute réservation de séjour effectuée à compter de ce jour.

31

Référence de ce document : 2016-CGPV-EL-ASI